

Tombé dans un ravin

Un travailleur est écrasé par la roue avant droite de la chargeuse dans laquelle il prenait place, quelques minutes plus tôt.



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

C'est un beau samedi d'été. Sur un site d'enfouissement de matériaux secs, un conducteur de machinerie lourde termine son quart de travail. Sa tâche consiste à pousser, étendre, niveler, compacter et enfouir d'une façon constante les matériaux déposés par des camions transporteurs. Alors qu'il s'apprête à partir, un camionneur vient demander de l'aide parce que son camion s'est enlisé dans le dépotoir voisin. En bon samaritain, le conducteur accompagne ce dernier sur les lieux. Pour s'y rendre, il doit emprunter un chemin privé qui relie les deux sites. À bord d'une chargeuse, il réussit à pousser le camion enlisé hors de sa position. Le camionneur s'en va pendant que le conducteur déplace une pile de déchets. Comme c'est une journée chaude et que la chargeuse ne possède pas d'air conditionné, les portes sont maintenues ouvertes à l'aide de cordes. Sur le chemin du retour, le système de direction de la chargeuse fait défaut. Le travailleur ne peut conserver sa trajectoire. En descendant une pente, la chargeuse prend de la vitesse. Le moteur cale. Impossible de redresser la machine qui se dirige vers le ravin. Le travailleur est brutalement éjecté par la porte ouverte.

Un peu plus tard, cet après-midi-là, la conjointe du travailleur, inquiète de ne pas le voir rentrer, appelle le patron de son mari. Ce dernier se rend sur les lieux pour constater que le travailleur est écrasé face contre sol, sous le pneu avant droit de la chargeuse, dans un ravin de quatre mètres de profondeur. L'homme était sur le point de prendre sa retraite.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

La chargeuse accidentée n'a jamais fait l'objet d'un entretien préventif au cours des huit années précédentes. L'examen mécanique a démontré qu'elle présentait des lacunes qui ont influencé le système de direction. Ce dernier était lâche et le moteur a calé sous le relâchement de l'accélérateur.

Pour assurer une protection appropriée aux conducteurs, l'employeur doit mettre en place un programme rigoureux d'entretien préventif conforme aux recommandations du fabricant. Il doit également désigner une personne

responsable de la mise en œuvre et du suivi de ce programme. De plus, chaque machine doit être inspectée avant chaque quart de travail par son conducteur. Les principales composantes à vérifier sont le système de direction, le système hydraulique, la transmission, le moteur, les freins et tout ce qui peut en influencer la performance. Finalement, on doit prévoir des mesures pour faire corriger les lacunes détectées.

Par ailleurs, l'employeur doit prendre des dispositions pour empêcher que le conducteur ne soit éjecté de son poste de conduite. Ces mesures doivent être adaptées aux conditions d'utilisation et ne doivent pas générer de nouveaux dangers. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nos personnes-ressources : Yvon Papin, conseiller, et André Turcot, ingénieur, tous deux de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.